

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres.

COMMUNIQUE DU 20 JUILLET 2021 RELATIF A L'OFFRE PUBLIQUE
D'ACHAT VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR LA SOCIETE

ALTUR HOLDING

Présentée par



MISE A DISPOSITION DE LA NOTE EN REPONSE



Le présent communiqué a été établi par Altur Investissement et est diffusé en application des dispositions des articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'offre publique d'achat du 20 juillet 2021, apposé le visa n°21-343 sur la note d'information en réponse (la « **Note en Réponse** ») établie par Altur Investissement relative à l'offre publique d'achat initiée par Altur Holding (l'« **Offre** »)

La Note en Réponse est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de ALTUR INVESTISSEMENT (www.altur-investissement.com) et des exemplaires peuvent être obtenus sans frais auprès de : ALTUR INVESTISSEMENT, 9, rue de Téhéran - 75008 Paris

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

AVIS IMPORTANT

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Altur Investissement décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.